Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260907-07_09_2026_04-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le sept septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 2

Présents : Claudine LUCAS, Emmanuel DEBROIZE, Loreena CHAUVEAU BELOT, Cyril DENIEL, Nicole SARREAUD, Elisabeth GICQUEL, Jean-Marc BOISSEL, Christophe GOUDÉ, Fanny RENARD, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Virginie BÉAGUE (pouvoir à Nicole SARREAUD), Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Jean-Marc BOISSEL

07/09/2026-04	**INDEMNITÉS DES ÉLUS** 5.6 Exercice des mandats locaux

Madame le Maire rappelle la délibération n°02/04/2026-07 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

Maire	
% de l'indice brut terminal de la fonction publique	**En euros**
39	1 603.10

1er adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
16	657.68 €

2ème adjointe	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
11	452.16 €

3ème adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
14	575.47 €

4ème adjointe	
% de l'indice brut terminal de la FP	**En euros (brut)**
11	452.16 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260907-07_09_2026_04-DE

Conseiller municipal délégué	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros (brut)
3.75 %	154.14 €

Il est rappelé que, par arrêté n°2026-P16 en date du 31 août 2026, Madame le Maire a retiré ses délégations à M. DEBROIZE Emmanuel, premier adjoint.
Il est également rappelé que, par arrêté n°2026-P17 en date du 31 août 2026, Madame le Maire a retiré ses délégations à Mme BÉAGUE Virginie, troisième adjointe.

Le retrait des délégations de M. DEBROIZE Emmanuel et de Mme BÉAGUE Virginie ayant pour conséquence une perte du droit à indemnité pour ces deux adjoints, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur la nouvelle répartition des indemnités des élus.

Dans l'attente de la nouvelle organisation de l'équipe municipale, Madame le Maire précise que les adjoints restants remontent dans l'ordre du tableau. Aussi, Mme CHAUVEAU-BELOT Loreena devient première adjointe et M. DENIEL Cyril devient deuxième adjoint. Cette organisation étant temporaire, Madame le Maire propose que ces deux adjoints conservent leur indemnité initiale malgré leur changement de rang. Aussi le taux d'indemnité de Mme CHAUVEAU-BELOT Loreena serait maintenu à 11% soit 452.16 € bruts. Le taux d'indemnité de M. DENIEL Cyril serait maintenu à 14% soit 575.47 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les taux d'indemnités suivants :**

Maire	
% de l'indice brut terminal de la fonction publique	En euros
39	1 603.10

1ère adjointe	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros bruts (à titre indicatif)
11	452.16 €

2ème adjoint	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros bruts ((à titre indicatif)
14	575.47 €

Conseiller municipal délégué	
% de l'indice brut terminal de la FP	En euros bruts ((à titre indicatif)
3.75 %	154.14 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc BOISSEL

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 11/09/2026
Le Maire,
Claudine LUCAS

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260907-07_09_2026_04-DE

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexé à la délibération du conseil municipal n°07/09/2026-04 en date du 7 septembre 2026.

Commune de YVIGNAC-LA-TOUR

Population totale authentifiée : 1 135

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 5 804.88 €

Indemnités allouées

Nom du bénéficiaire	**Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique** **Et majorations éventuelles**
Maire	
LUCAS Claudine	39 %
1ère adjointe au Maire	
CHAUVEAU-BELOT Loreena	11 %
2ème adjoint au Maire	
DENIEL Cyril	14 %
Conseiller délégué	
Guillaume DAGOREAU	3.75 %

Fait à Yvignac-la-Tour, le 10 septembre 2026

Le Maire,

Claudine LUCAS